

Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation

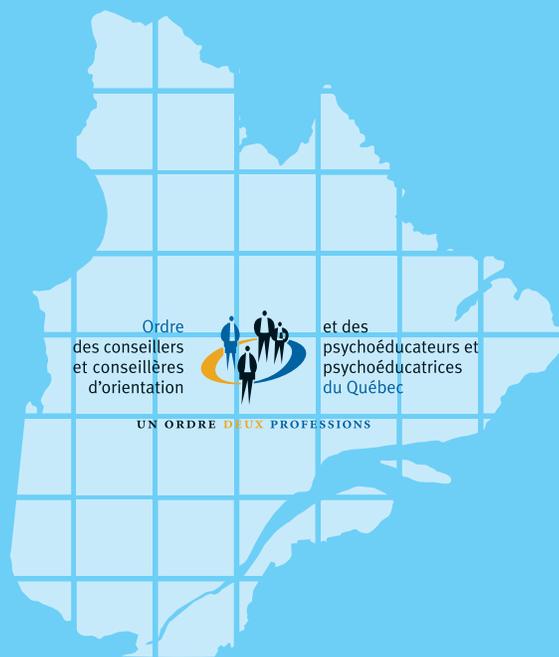


et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

rapport annuel 2005•2006





Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

Table des matières

- 2 Énoncé des valeurs organisationnelles
- 3 Lettres de présentation
- 4 Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre
- 5 Rapport de la présidence – secteur orientation
- 6 Rapport de la présidence – secteur psychoéducation
- 7 Rapport de la directrice générale et secrétaire
- 9 Rapport d'activités du Bureau
- 11 Rapport du comité administratif
- 13 Rapport du syndic

Rapports d'activités et membres des comités

- 14 Comité d'inspection professionnelle
- 17 Comité de discipline
- 17 Comité de révision des plaintes
- 18 Comité des admissions
- 19 Comités d'affaires professionnelles
- 20 Activités de formation continue
- 21 Prix de l'Ordre
- 22 Renseignements généraux

-
- 23 Rapport financier
 - 32 Prévisions budgétaires 2006-2007
-



Énoncé des valeurs organisationnelles

Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres.

Vision

Soucieux du développement des compétences de ses membres, l'Ordre est à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes. Il se veut le chef de file pour chacune des professions dans une optique d'amélioration continue des services offerts par les membres et de reconnaissance de ces services. L'Ordre a voulu appuyer sa mission sur des valeurs fondamentales afin de guider et de soutenir son personnel et ses dirigeants dans leurs actions. Ces valeurs prennent une importance accrue, compte tenu de l'imputabilité de l'Ordre envers le public et envers ses membres, de son autonomie d'action et du fait que l'Ordre se veut un lieu de construction de l'identité professionnelle de ses membres.

Valeurs

Compétence

La compétence s'illustre par le professionnalisme qui teinte l'accomplissement de nos tâches. Elle implique la rigueur, le souci de la qualité et l'efficacité dans l'atteinte des résultats visés. La compétence suppose la responsabilité de nos actes et de nos décisions ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à notre disposition. Elle s'illustre également par la créativité dans la recherche d'amélioration continue et par le haut niveau d'autonomie de chacun.

Respect

Le respect s'illustre par la considération envers toutes les personnes avec qui nous entrons en relation et par l'absence de discrimination. Il sous-entend, entre autres, les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion. Il implique également des paroles et des gestes sensibles à l'égard d'autrui.

Engagement

L'engagement s'illustre par le souci de chacun de se dépasser en vue de l'atteinte des objectifs. Cela se traduit dans la mobilisation collective afin d'accéder à l'excellence des services offerts au public et aux membres. Il se manifeste par la solidarité entre les membres de l'équipe et un fort sentiment d'appartenance.

Équité

L'équité se traduit dans le respect des droits de chaque individu. Elle s'illustre dans notre organisation de façon particulière, deux professions supposant un traitement juste dans le respect des particularités et des besoins de chacune.

Intégrité

L'intégrité s'illustre par l'honnêteté, elle sous-entend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences, d'être loyal envers l'organisme, de diffuser de l'information exacte et pertinente. Cela suppose d'agir de façon à préserver la confiance du public et de nos membres et de façon conséquente à nos autres valeurs fondamentales.

Lettres de présentation

Monsieur Michel Bissonet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

YVON MARCOUX
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Québec, août 2006

M^e Yvon Marcoux
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général, président du comité de législation et
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,
CAROLINE VILLENEUVE, c.o.
Montréal, août 2006

M^e Gaétan Lemoyne
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,
CAROLINE VILLENEUVE, c.o.
Montréal, août 2006

Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre

BUREAU

Caroline Villeneuve, c.o., présidente

Administrateurs et administratrices

Secteur orientation

Martine Morin, c.o.

Section I : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Robert Déry, c.o. et Caroline Villeneuve, c.o.

Section II : La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Josée Beauséjour, c.o.

Section III : Mauricie et Centre-du-Québec

Élyse Lachance, c.o. et Mario Therrien, c.o.

Section IV : Estrie et Montérégie

Serge Rainville, c.o. et Sandra Salesas, c.o.

Section V : Montréal

René Barrette, c.o.

Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière

Michel Turcotte, c.o.

Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Secteur psychoéducation

Éric Guay, ps.éd.

Section I : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Marie-Josée Dupuis, ps.éd.

Section II : La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Brigitte Alarie, ps.éd.

Section III : Mauricie et Centre-du-Québec

Céline Des Groseillers, ps.éd. et Marcel Renou, ps.éd.

Section IV : Estrie et Montérégie

Michèle Caron, ps.éd. et Denis Leclerc, ps.éd.

Section V : Montréal

Maryse Beaudoin, ps.éd. et

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.

Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière

Gabrielle Thivierge, ps.éd.

Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec

Guy Dufour

Carole Laurier

Hélène Lessard

André Roy

COMITÉ ADMINISTRATIF

Caroline Villeneuve, c.o. et Marcel Renou, ps.éd.

Présidence

Denis Leclerc, ps.éd. et Michel Turcotte, c.o.

Vice-présidence

Guy Dufour

Administrateur nommé

PERSONNEL DE L'ORDRE

Renée Verville, c.o., Adm.A.

Directrice générale et secrétaire

Micheline Chassé

Responsable des services administratifs

Richard Locas, c.o.

Chargé d'affaires professionnelles,
secteur orientation

Jacques Gagnon, ps.éd.

Chargé d'affaires professionnelles,
secteur psychoéducation

Dominique Trudel, ps.éd., Ph. D.

Coordonnatrice à la formation continue
de l'Ordre et chargée d'affaires
professionnelles, secteur psychoéducation

Johanne Rocray, c.o.

Coordonnatrice à l'inspection professionnelle
et inspecteur

Lucille David, ps.éd.

Inspecteur

M^e Geneviève Roy

Conseillère juridique

Diane Tremblay

Coordonnatrice aux communications

Annie Hogue

Conseillère aux communications
(jusqu'en janvier 2006)

Suzanne Plourde

Technicienne en microédition

Mélany Besner

Secrétaire à l'admission

Denise Noël

Secrétaire à la présidence

Lise Pigeon

Secrétaire à l'inspection professionnelle et
au Bureau du syndic

Pierrette Savard

Secrétaire à la formation continue et aux
affaires professionnelles

Kolette Pelletier

Secrétaire-réceptionniste
(jusqu'en janvier 2006)

Sylviane Besner

Commis aux services administratifs

Bureau du syndic

Louise Lévesque-Vachon, c.o.

Syndic

Joëlle Atlan, ps.éd.

Syndic adjointe

Marie-Claude Hurtubise, c.o.

Syndic adjointe

Yves Lecours, c.o.

Syndic adjoint

Annie Poirier, ps.éd.

Syndic adjointe

Rapport de la présidence – secteur orientation

Réforme du système professionnel en santé mentale et relations humaines

Les travaux du comité d'experts présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau se sont poursuivis et des rencontres ont eu lieu avec les ordres concernés afin d'en arriver à un consensus sur la définition des champs d'exercice, la réserve d'activités et la gestion de la psychothérapie. En novembre 2005, le comité d'experts déposait son rapport à l'Office des professions qui l'a rendu public le 28 février 2006. L'Office a tenu une consultation élargie auprès de différents intervenants, dont notre Ordre. La démarche a permis de mieux positionner les conseillers d'orientation comme des intervenants crédibles en santé mentale. L'expert mandaté par notre Ordre, Alain Dubois, c.o., a su bien faire comprendre le rôle du conseiller d'orientation dans ce secteur. Le mode de fonctionnement du comité d'experts, axé sur la recherche de solutions, a facilité les échanges avec les ordres.

Première édition de la semaine québécoise de l'orientation

Du 30 octobre au 5 novembre 2005 s'est tenue la première édition de la Semaine québécoise de l'orientation qui se voulait une occasion de nommer l'orientation comme préoccupation sociale majeure, en plus de faire connaître l'importance de cet enjeu tout au long de la vie. Nous pouvons en tracer un bilan positif et croyons qu'un tel événement peut devenir un levier intéressant pour bâtir ou renforcer notre crédibilité.

Parmi les réalisations qui ont marqué la Semaine, notons :

- le développement d'un réseau de partenariats ;
- l'élaboration d'une section spécifique accessible au large public sur notre site Web ;
- la création et la diffusion de matériel promotionnel ;
- l'organisation de deux conférences grand public à Québec et à Montréal ;
- la campagne publicitaire dans divers médias écrits ;
- l'organisation par les milieux de différentes activités originales pour mieux faire connaître l'orientation.

Approche orientante

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en siégeant au comité d'implantation de l'approche orientante. Nous avons également poursuivi la tournée des régions sur ce même thème en partenariat avec le Groupe provincial de soutien à l'approche orientante et la Société

GRICS et avons participé au colloque portant sur cette approche. Nous avons aussi été interpellés sur le Projet personnel d'orientation et son articulation avec la réforme de l'approche orientante. Présentement, nous travaillons à la rédaction d'un guide de référence.

Bilan de compétences

Le bilan de compétences prend de plus en plus de place dans la pratique des conseillers d'orientation. Bien qu'ils ne soient pas les seuls intervenants à l'utiliser, il leur revient, nous le croyons, un rôle crucial et une place primordiale à occuper dans ce type de pratique. Nous avons donc accepté de collaborer à une recherche entreprise par la professeure Rachel Bélisle, Ph. D, de l'Université de Sherbrooke, afin de mieux comprendre les pratiques actuelles des conseillers d'orientation dans ce domaine. Nous avons été invités par le MELS à participer, à titre d'observateur, à une analyse de situation de travail pour des postes de conseillers en reconnaissance des acquis et des compétences. Ce fût l'occasion d'établir des liens avec des responsables de ce dossier.

L'orientation ailleurs dans le monde

La participation à des événements internationaux nous permet de développer un point de vue critique quant à l'évolution de notre profession et à la prestation de services en matière d'orientation chez nous et ailleurs dans le monde. Nous avons participé à deux congrès internationaux au cours de l'année : un à Lisbonne, organisé par l'Association internationale en orientation scolaire et professionnelle (AIOSP), et l'autre à Montréal, organisé par l'American Counseling Association en collaboration avec l'Association canadienne de counseling (ACC). Nous avons également pris part aux Journées nationales d'études de Périgueux en France, organisées par l'Association des conseillers d'orientation-psychologues de France.

Représentations et partenariats

Nous continuons à approfondir nos relations partenariales ainsi que les liens avec les universités. Nous collaborons avec le groupe pancanadien de recherche sur l'impact des services de développement de carrière et sommes représentés et actifs au sein de plusieurs conseils d'administration, notamment l'ACC, l'AIOSP et le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ). Nous avons également été sollicités par les médias à plusieurs reprises pour donner des entrevues. On compte près de 80 interventions seulement dans les médias écrits.



CAROLINE VILLENEUVE, c.o.
Présidente – secteur
orientation,
présidente de l'Ordre

La présidence

L'Ordre, regroupant deux professions distinctes, a mis en place une structure organisationnelle adaptée à sa réalité. Ainsi, le président et le vice-président de l'Ordre représentent chacun leur secteur respectif à titre de président. Ensemble, ils constituent la présidence. Toutefois, celui qui est élu président de l'Ordre, au suffrage du Bureau pour une période d'une année, en préside les réunions ainsi que celles du comité administratif. Cette structure favorise la crédibilité des diverses représentations et permet à l'Ordre d'assurer efficacement son mandat de protection du public.



MARCEL RENO, ps.éd.
Président – secteur
psychoéducation,
vice-président
de l'Ordre

Réforme du système professionnel en santé mentale et relations humaines

Le comité d'experts présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau a poursuivi ses travaux. Nous avons tenu plusieurs rencontres avec les présidents des comités d'affaires professionnelles de l'Ordre, des cadres et des intervenants des différents secteurs de pratique de la profession afin d'alimenter notre position sur le rôle des psychoéducateurs dans le domaine de la santé et des services sociaux. Nous avons également rencontré le comité à quelques reprises et échangé avec les présidents des autres ordres afin de pouvoir arriver à un consensus sur les recommandations du comité. Le rapport du comité intitulé *Partageons nos compétences – Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines* a été déposé à l'Office en novembre 2005. Le 28 février 2006, l'Office le rendait public et amorçait une consultation des différents intervenants. Nous avons alors eu plusieurs échanges avec des psychoéducateurs, des employeurs et d'autres intervenants concernés. Ces échanges nous ont permis de préparer les commentaires faits à l'Office et de voir la suite des travaux dans ce dossier.

Projet de modification de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)

Nous avons participé à la Commission parlementaire sur ce projet de loi. Tel que nous l'avons souligné, cette réforme ne règlera pas tous les problèmes soulevés dans les médias. Notre participation à cette commission a été l'occasion de mieux faire connaître le rôle du psychoéducateur dans le continuum de services de protection des jeunes et des services à donner aux familles et d'insister, auprès des parlementaires, sur l'importance de professionnaliser ce secteur de services sociaux à l'image de celui de la santé physique. Nous avons soulevé le fait qu'il est indispensable de conserver le caractère d'exception de la LPJ et de favoriser la participation active de l'enfant et de ses parents. Nous avons également insisté sur le fait qu'il est important pour la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) d'avoir accès à des ressources professionnelles régies par le système professionnel québécois. Enfin, nous avons insisté sur le fait que la protection des enfants et des jeunes soit véritablement une responsabilité collective. Nous avons également recommandé qu'une fois la LPJ révisée, un plan d'action national soit mis

en œuvre afin d'en favoriser l'appropriation par tous les intervenants concernés par le système de protection de la jeunesse.

L'évaluation

Afin de mieux connaître les pratiques des psychoéducateurs en ce qui a trait à l'utilisation des instruments de mesure, nous avons demandé à Jacques Joly, Ph. D., professeur en psychoéducation de l'Université de Sherbrooke, d'effectuer une recherche à ce sujet. L'objectif de la recherche était de décrire les pratiques des membres en matière de testing et d'utilisation de questionnaires ou tests lors de l'évaluation. Plus précisément, la recherche permettait de décrire les tests et autres instruments utilisés pour différentes formes d'évaluation, la formation reçue, les critères de choix des instruments ainsi que le contexte d'utilisation. Au cours de l'année, nous nous attarderons aux recommandations du chercheur afin d'améliorer la pratique des psychoéducateurs.

Nous avons également entrepris, de concert avec les professeurs en psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'élaboration d'un cadre de référence pour l'évaluation psychoéducative.

Partenariats

Nous avons poursuivi notre partenariat avec le Centre jeunesse de Montréal. Nous avons poursuivi le développement de liens étroits avec la plupart de nos écoles de formation universitaire, que ce soit par l'entremise du comité de la formation élargi à l'ensemble des directeurs de département et des responsables de programmes, ou par des collaborations particulières.

Premier rendez-vous de la psychoéducation

Le 25 novembre 2005 se tenait le 1^{er} rendez-vous de la psychoéducation. Cet événement était organisé par les étudiants et les professeurs de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal. Cette rencontre avait comme objectif de discuter des enjeux actuels et futurs de la profession, notamment en lien avec la formation universitaire. En tant qu'invités à cette rencontre, nous avons eu l'occasion de présenter notre vision de la psychoéducation, en traçant un portrait des membres de l'Ordre et en discutant des responsabilités de tous pour l'avenir de la profession.

Rapport de la directrice générale et secrétaire

La directrice générale et secrétaire est responsable de l'administration des affaires courantes de l'Ordre, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles et de la supervision du travail des comités. Elle gère l'admission, la surveillance et le contrôle de la pratique, en plus de soutenir les activités de la présidence, du Bureau, du comité administratif et des différents comités de l'Ordre. Elle siège également au comité de gestion de l'Ordre avec les présidents.



Renée Verville, c.o., Adm.A.
Directrice générale
et secrétaire

L'année 2005-2006 a permis de consolider des actions entreprises au cours des années précédentes et d'entreprendre de nouveaux projets liés aux grandes orientations que l'Ordre s'est données.

Encadrement de la pratique

Le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre est entré en vigueur en août 2005. Sa particularité est qu'en plus de permettre l'admission par équivalence des candidats diplômés hors Québec, il contient un article permettant l'admission de certains bacheliers en psychoéducation. Un des objectifs pour l'ajout de cette clause était d'être prêt à accueillir toutes les personnes admissibles dans la perspective d'éventuelles activités réservées, facilitant ainsi l'adhésion des employeurs à cette réforme.

Le Règlement sur les stages de perfectionnement a également été révisé et devrait entrer en vigueur à l'été 2006. Nous avons poursuivi nos travaux avec l'Office des professions pour la modification du Code de déontologie; celui-ci devrait entrer en vigueur en juin 2006. Nous avons adopté une Politique d'évaluation des apprentissages et de révision des résultats qui prévoit entre autres les modalités permettant à un membre de se faire entendre dans le cas où il serait en désaccord avec l'évaluation. La réforme de l'inspection s'est poursuivie au cours de l'année 2005-2006, l'inspection professionnelle étant vue par l'Ordre comme un outil de développement professionnel dans une optique de développement de la pratique (voir le rapport du CIP, page 14). Enfin, nous avons décidé des

pouvoirs que le Bureau pouvait déléguer au comité administratif pour assurer une harmonisation dans la façon de fonctionner.

Développement professionnel

La journée de formation *Évaluer : un geste à mesurer, un acte déterminant pour l'autre* a été une des activités majeures sur le plan du développement professionnel. Ayant comme thématique le processus d'évaluation, cette journée voulait apporter un éclairage multiple sur ce geste professionnel tant sur le plan éthique que méthodologique. Nous avons modifié la Politique de la formation continue et institué le *Registre de formation continue*, toujours en phase d'expérimentation, toutefois. Les comités par secteur de pratique en orientation et en psychoéducation ont continué à être très actifs et à organiser des rencontres ainsi que des activités de formation. Le programme de mentorat s'est poursuivi, une trentaine de dyades pour chaque profession ayant été formées au cours de l'année. Un bilan de ce programme a été effectué, mais il sera revu afin de bien répondre aux besoins des membres. Le programme de codéveloppement suscitant peu d'intérêt, nous avons décidé de le suspendre jusqu'à nouvel ordre. Le répertoire virtuel d'outils en psychoéducation continue à être très utilisé et est bonifié de façon régulière afin de s'assurer que les psychoéducateurs ont toujours à leur disposition un instrument à jour. Enfin, nous avons revu la Politique sur les prix et reconnaissances. Le Prix de l'Ordre sera aboli et deux prix seront remis par profession, l'un visant à reconnaître le travail de nature scientifique et l'autre, de nature appliquée.

Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

Gestion

Nous avons revu la Politique sur la cotisation. Ces modifications visent l'amélioration des procédures afin de réduire le temps accordé à cette opération. L'évaluation de notre situation financière en mars dernier nous a amené à prendre des décisions difficiles. Depuis les deux dernières années, nous entamons notre surplus de façon importante et l'augmentation de la cotisation ne suffit pas à combler le manque à gagner. Considérant l'importance de présenter des prévisions budgétaires équilibrées et tenant compte des obligations qui incombent à l'Ordre, nous avons aboli des postes, redéfini les tâches de plusieurs personnes et procédé au gel des augmentations d'échelles salariales pour les employés professionnels. Nous avons revu la Politique de rémunération des présidents de façon à tenir compte de la réalité de l'Ordre et de nos professions.

Afin d'élaborer notre planification stratégique pour les années 2006 à 2009, nous avons étudié les facteurs de l'environnement externe qui pourraient influencer nos professions dans les prochaines années et avons procédé à un sondage de satisfaction auprès des membres. Plus de 1000 personnes y ont répondu! Dans l'ensemble, le taux de satisfaction est bon : tant les réponses aux questions que les commentaires reçus nous aideront à définir les grandes orientations pour les prochaines années et à établir les actions à entreprendre.

Communications

Le Service des communications a été très actif au cours de la dernière année. Plusieurs actions du plan de communication ont été réalisées. Parmi celles-ci, mentionnons la 1^{re} édition de la Semaine québécoise de l'orientation qui a connu un succès prometteur. Nous avons continué à bonifier et à nous assurer de la mise à jour du site Internet afin de le rendre attrayant, tant pour les membres que pour le public et avons créé des listes de discussion pour les membres. La création du bulletin électronique *cyberbulle*,

diffusé bimensuellement aux membres de chacune des professions, a suscité de très nombreux commentaires positifs. Il rejoint l'objectif d'être lu. Nous avons aussi réalisé deux magazines professionnels, tête-bêche, équivalant à deux magazines complets pour chaque profession, quatre bulletins d'information, un programme de colloque et un dépliant pour les prix de l'Ordre. Dans le domaine des représentations, nous avons participé à une dizaine de colloques.

Sur le plan des relations avec les médias, un bulletin électronique mensuel envoyé à plus de 250 journalistes à travers le Québec, dans lequel nous leur transmettons de l'information et des nouvelles liées à nos professions et nos secteurs, a été diffusé jusqu'en février 2006. Nous avons constaté qu'il a permis aux journalistes de mieux connaître nos professions. Grâce à notre banque de ressources, nous avons répondu à plusieurs demandes d'entrevue requérant des experts de l'orientation ou de la psychoéducation. Dans les médias écrits, on relève près de 125 interventions et plusieurs également ont été données dans les médias électroniques. Un texte relatant la position de l'Ordre sur la loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives a été envoyé aux médias pour diffusion. Nous avons également adopté une Politique de communication, qui trace de grandes balises, que ce soit notamment en matière de formulation d'avis ou de prise de parole dans les médias.

Enfin, je veux remercier tous les employés de l'Ordre pour leur contribution à la mission et à la vision de l'Ordre. Il est certain qu'ils travaillent souvent dans l'ombre, mais c'est grâce à eux que l'Ordre est en mesure d'atteindre les objectifs fixés pour remplir sa mission. L'Ordre, c'est surtout les membres et je tiens à remercier tous ceux qui s'y impliquent à en faire un lieu d'appartenance. Je tiens particulièrement à remercier les administrateurs de l'Ordre, tous les membres des comités et les bénévoles. L'étroite collaboration qui s'est établie entre les présidents et moi-même a continué de m'animer et de me soutenir dans la réalisation de nos objectifs; je les remercie pour leur confiance renouvelée.

Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements de l'Ordre. Il définit également les grandes orientations.

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières et une réunion extraordinaire au cours de l'année 2005-2006.

Les administrateurs ont notamment :

- élu Caroline Villeneuve, c.o., à titre de présidente de l'Ordre;
- élu quatre représentants parmi leurs membres pour siéger au comité administratif :
 - ♦ Marcel Renou, ps.éd., vice-président;
 - ♦ Michel Turcotte, c.o., conseiller;
 - ♦ Denis Leclerc, ps.éd., conseiller;
 - ♦ Guy Dufour, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Caroline Villeneuve, c.o., présidente de l'Ordre, est d'office membre et présidente de ce comité.

Dossiers administratifs et financiers

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005;
- résolu de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a., pour effectuer la vérification de l'exercice financier 2005-2006;
- résolu de modifier la Politique des frais de séjour et de déplacement;
- résolu de modifier la Politique relative à la cotisation;
- adopté la Politique de communication;
- statué sur les balises quant aux échelles salariales de la présidence et prévu modifier celles relatives à la direction générale;
- révisé les prévisions budgétaires 2005-2006 et résolu d'augmenter l'affectation des surplus prévus pour combler le déficit;
- adopté les prévisions budgétaires 2006-2007;
- résolu d'accorder une augmentation des échelles aux employées de soutien et de geler les salaires des autres employés.

Affaires réglementaires et normes

- résolu d'obliger un membre à compléter un stage avec succès à la suite d'une décision du comité de discipline ;
 - ♦ de suspendre les activités professionnelles dudit membre à titre de superviseur des membres et futurs membres;
 - ♦ de déléguer au comité administratif le pouvoir de définir les modalités dudit stage;
- adopté le projet de Règlement sur les stages de perfectionnement;
- résolu de mettre un terme aux procédures entreprises envers un membre concernant l'ordonnance d'un examen médical;
- adopté le projet de Code de déontologie de l'Ordre;
- délégué au comité administratif, tel que permis à l'article 96 du Code des professions, les pouvoirs du Bureau énoncés aux articles suivants du Code des professions : 86 a), 86 e), 86 g), 86 l), 86 r), 112 ainsi que la nomination des membres des comités formés en vertu de l'article 86.0.1, 2^e al. ;
- recommandé que les pouvoirs d'enquête des syndicats soient reconnus de façon claire et sans équivoque;
- adopté le projet de Règlement sur l'exercice en société et résolu de le porter à la consultation des membres.

Dossiers professionnels

- adopté le programme de formation continue pour 2005-2006;
- adopté la politique d'évaluation des apprentissages et de révision des résultats;
- adopté les modifications à la politique sur le comité des admissions;
- formé le comité des psychoéducateurs en petite enfance;
- adopté le plan de communication établi pour la Semaine québécoise de l'orientation 2005;
- modifié les normes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie;
- adopté la politique de formation continue;

Rapport d'activités du Bureau (suite)

- modifié la politique sur les prix et reconnaissances, en remettant dorénavant deux prix par profession, l'un de nature scientifique et l'autre de nature appliquée ;
- entériné la décision du jury de remettre les bourses 2005 à Louis Cournoyer, c.o., et à Isabelle Archambault, ps.éd. ;
- appuyé le projet de partenariat et d'échanges avec la Belgique sur le bilan des compétences ;
- appuyé la Fondation Émergence à l'occasion de la Journée nationale de lutte à l'homophobie 2006 ;
- statué sur les commentaires à émettre à la suite du dépôt du rapport du comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et relations humaines ;
- adopté le programme général de surveillance de la pratique 2006-2007.

Nominations

- nommé Martine Morin, c.o., à titre d'administratrice de la section I ;
- nommé des membres pour les comités statutaires et les comités d'affaires professionnels de l'Ordre ;
- délégué Caroline Villeneuve, c.o., au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- délégué Marcel Renou, ps.éd., et Renée Verville, c.o., à titre de substituts au CIQ ;
- nommé Agathe Frenette, ps.éd., Julie De Serres, ps.éd. et Christine Cuerrier, c.o., à titre de scrutatrices pour l'élection 2006 des administrateurs ;
- appuyé la candidature de Robert Sumarah, c.o., à titre d'administrateur nommé par l'Office des professions ;
- nommé les conseillers d'orientation Jacques Limoges et Denis Pelletier à titre de membres émérites de l'Ordre ;
- nommé Joëlle Atlan, ps.éd., à titre de syndic adjointe ;
- nommé Johanne Vachon, c.o. et Suzanne Girard, ps.éd., à titre d'inspecteurs et d'enquêtrices ;
- délégué Gérald Schoel, c.o., au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).



Rapport du comité administratif

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le comité administratif a tenu neuf réunions.

Outre les recommandations faites au Bureau, le comité administratif a notamment :

Tableau des membres

- délivré 91 permis de conseiller d'orientation et 47 permis de psychoéducateur ;
 - reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de conseiller d'orientation à trois candidats ;
 - reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de psychoéducateur à 15 candidats ;
 - inscrit au Tableau des membres 49 personnes qui désirent réintégrer l'Ordre à titre de conseiller d'orientation et 68 personnes à titre de psychoéducateur ;
 - inscrit au Tableau des membres deux personnes désirant réintégrer l'Ordre à titre de psychoéducateur, en ayant déclaré avoir fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle, cette infraction n'ayant pas de lien avec l'exercice de leur profession ;
 - imposé un stage de perfectionnement à deux conseillers d'orientation qui se sont réinscrits au Tableau des membres après avoir fait défaut de s'y inscrire pendant plus de cinq ans ;
 - délivré un permis de conseiller d'orientation à huit personnes qui ont obtenu leur diplôme en orientation plus de cinq ans avant leur demande de délivrance de permis ;
 - délivré un permis de psychoéducateur à quatre personnes qui ont obtenu leur diplôme en psychoéducation plus de cinq ans avant leur demande de délivrance de permis ;
 - délivré un permis de psychoéducateur à une personne qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien le déclarant coupable d'une infraction criminelle, cette infraction n'ayant pas de lien avec l'exercice de sa profession ;
- résolu d'accorder une accréditation à la pratique de la psychothérapie à un conseiller d'orientation ;
 - résolu d'accorder une accréditation à la médiation familiale sans engagement à un conseiller d'orientation ;
 - résolu de révoquer l'accréditation à la médiation familiale à un conseiller d'orientation ;
 - résolu de radier du Tableau les membres n'ayant pas payé leur cotisation.

Dossiers à caractère financier

- analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses ;
- approuvé les comptes de dépenses des présidents ;
- résolu de dispenser un psychoéducateur du paiement de sa cotisation ;
- résolu que la rencontre du vérificateur lors de la présentation des états financiers annuels se fasse en présence d'un administrateur du comité administratif ;
- étudié les rapports des placements de l'Ordre ;
- étudié le rapport des commandites accordées.

Dossiers administratifs

- adopté le calendrier des réunions ;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- instaurer un fonds de retraite simplifié pour les employés de l'Ordre ;
- résolu de ne pas renouveler le programme d'assurances collectives pour les membres de l'Ordre avec la Financière Manuvie et de procéder à la signature d'un contrat avec une autre firme à condition que les taux soient comparables à ceux de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Rapport du comité administratif (suite)

Nominations

- nommé Karine Bergeron, ps.éd., à titre de scrutatrice substitut pour l'élection 2005 des administrateurs.

Dossiers réglementaires

- défini, à la suite d'une délégation du Bureau, les modalités de stage imposé à un membre d'après une recommandation du comité de discipline et nommé son superviseur de stage;
- résolu de radier les membres n'ayant pas payé leur cotisation;
- résolu d'entreprendre des poursuites pour usurpation de titre contre deux personnes et d'autoriser M^e Geneviève Roy d'agir au nom de l'Ordre pour ce faire;
- résolu de faire une visite de suivi auprès d'un membre qui a terminé un stage effectué sur recommandation du comité d'inspection professionnelle;
- résolu de choisir la firme La Capitale pour l'assurance responsabilité des administrateurs;
- résolu d'imposer un stage à un membre à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle et d'en définir les conditions;
- résolu d'imposer un stage avant de procéder à la réadmission de trois candidats et à l'admission d'une diplômée ayant reçu son diplôme depuis plus de cinq ans;
- résolu de s'insérer dans la démarche de consultation menée par l'Office des professions auprès du CIQ concernant la modification au Code des professions sur les permis restrictifs et la révision des décisions d'équivalence.

Dossiers professionnels

- résolu d'accorder le Prix de l'orientation 2005 à Danielle Riverin-Simard, c.o., et Yannik Simard, Ph. D., et le Prix de la psychoéducation 2005 à Carole Voyer, ps.éd., Réjean Mercier, ps.éd., Pierre Perreault, ps.éd., Claude Pineau, ps.éd., et Bertrand Pesant, selon la recommandation des jurys des prix;
- résolu d'appuyer le projet DÉFI de la DIZAINE sans télé ni jeux vidéo mis de l'avant par le réseau scolaire pour contrer la violence télévisuelle;
- résolu d'enclencher les procédures pour recevoir une revue de presse quotidienne;
- résolu de devenir partenaire du projet de prévention de l'adhésion aux gangs pour les élèves de 5^e et 6^e année du primaire et d'en assumer la gestion administrative;
 - ♦ de mandater l'administrateur Denis Leclerc, ps.éd., pour présenter le projet au Centre national de prévention du crime;
- résolu de recommander à l'Office des professions une modification au projet de Code de déontologie de l'Ordre des psychologues.



Rapport du syndic

L'Ordre administre deux professions distinctes. Le Bureau du syndic traite les dossiers d'une façon spécifique à l'une ou l'autre des deux professions, soit l'orientation et la psychoéducation. Le présent rapport intègre les deux professions.

Au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le Bureau du syndic a ouvert 28 nouveaux dossiers d'enquête.

Quatre vérifications ont aussi été effectuées à la suite de demandes d'intervention ou d'information. Celles-ci n'ont pas entraîné d'ouverture de dossier d'enquête.

Si on inclut les 28 nouveaux dossiers traités au cours de l'année aux 23 dossiers qui étaient toujours actifs au 1^{er} avril 2005, le Bureau du syndic a agi, au cours de l'exercice, dans 51 dossiers d'enquête. Trente décisions ont été rendues par le Bureau du syndic au cours de l'année 2005-2006.

Les sources des 28 nouvelles demandes d'enquête, ouvertes en 2005-2006, sont compilées au tableau 2.

La nature principale des problèmes soumis dans le cadre des 28 nouvelles demandes d'enquête est présentée au tableau 3.

TABEAU 1

Bilan des dossiers traités au cours de l'exercice	
	Enquêtes disciplinaires
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2005	23
Dossiers ouverts durant la période	28
Dossiers fermés durant la période	30
Dossiers actifs au 31 mars 2006	21

TABEAU 2

Sources des nouvelles demandes reçues		
	Orientation	Psychoéducation
Client ou sa famille	4	10
Employeur		1
Membres – collègues		3
Autres professionnels/collègues	1	
Anonyme/informateur	3	
CIP	2	4
Total	10	18

TABEAU 3

Motifs principaux des nouvelles demandes reçues (Codes et autres règlements)		
	Orientation	Psychoéducation
Insatisfaction quant au service rendu ou à l'approche utilisée	2	4
Compétence questionnée		2
Consentement aux services	1	1
Arrêt des services/ bris de confiance	1	
Acte dérogatoire (59.1)	1	
Acte dérogatoire (59.2)/ attitudes envers des collègues	1	1
Procédés déloyaux envers un confrère		2
Refus d'accès au dossier		3
Publicité non conforme	1	
Conciliation et arbitrage de comptes/tarifification	1	1
Délais à répondre à la demande du CIP	2	4
Total	10	18

MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC 2005-2006

Louise Lévesque-Vachon, c.o, syndic
 Joëlle Atlan, ps.éd, syndic adjointe
 Marie-Claude Hurtubise, c.o., syndic adjointe
 Yves Lecours, c.o, syndic adjoint
 Annie Poirier, ps.éd, syndic adjointe

Comité d'inspection professionnelle

MEMBRES DU COMITÉ DIVISION ORIENTATION

Suzanne Lucier, c.o.,
présidente
Anita Caron, c.o.
Claudette Clément, c.o.
Louise Delisle-Laberge, c.o.
Yvon Trottier, c.o.
Johanne Rocray, c.o.,
coordonnatrice à
l'inspection
professionnelle,
secrétaire du comité

Inspectrices :

Nicole Gagnon, c.o.
(jusqu'en sept. 2005)
Suzanne Girard, c.o.
(depuis sept. 2005)
Martine Lacharité, c.o.
Johanne Vachon, c.o.
(depuis sept. 2005)
Johanne Rocray, c.o.

L'année 2005-2006 a été une année de transition pour l'inspection professionnelle. Une nouvelle procédure a été établie selon des principes d'éducation et de prévention, et ce, dans le respect du mandat premier de l'Ordre. De plus, une façon de faire a été expérimentée afin de mieux cibler les membres qui seraient susceptibles d'avoir une visite d'inspection. La réforme se poursuit dans la réflexion et dans l'action pour 2006-2007.

Mandat général

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres.
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.
- Favoriser chez les membres une meilleure compréhension du rôle, des devoirs et des obligations des professionnels.
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue visant la correction des lacunes.
- Soumettre des recommandations au Bureau pour les membres en grande difficulté.
- Au besoin, procéder aux enquêtes de compétence demandées par le syndic.

Les valeurs et objectifs du comité

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine par une évaluation éducative basée sur l'amélioration continue des pratiques diversifiées des membres.

Pour chacune des divisions, soit l'orientation et la psychoéducation, un comité d'inspection professionnelle est composé de cinq membres nommés par le Bureau, conformément aux critères établis dans le Règlement du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre.

Réunions et formation des membres de l'inspection entre avril 2005 et mars 2006

- Le comité, division orientation, a tenu six réunions régulières au cours de l'année.
- Le comité, division psychoéducation, a tenu huit réunions régulières au cours de l'année.

Une rencontre spéciale a eu lieu afin d'établir un plan d'action pour effectuer les changements

dans le processus d'inspection professionnelle. Une évaluation des outils d'inspection a été faite et une modification a été jugée pertinente afin que ceux-ci répondent davantage aux objectifs visés par l'inspection. De plus, une formation sur le nouveau Code de déontologie a été donnée à l'ensemble du personnel en inspection. Par ailleurs, comme chaque année, les membres du comité ainsi que les inspecteurs ont été invités à participer aux activités organisées par le Forum de l'inspection professionnelle du CIQ.

Processus d'inspection professionnelle 2005-2006

Envoi des questionnaires préliminaires

Dans un premier temps, le questionnaire préliminaire a été envoyé à plusieurs membres pour chacune des divisions. Ce questionnaire faisait état de la situation du membre pour l'année 2005-2006. Des questions relatives au titre d'emploi, aux tâches de travail et au lieu de travail ainsi que la disponibilité du membre indiquaient au comité la pertinence d'envoyer ou non un questionnaire d'inspection.

Des membres en congé de maladie, en retrait préventif ou pour toute autre raison jugée valable ont été retirés du processus d'inspection. Par contre, ces membres seront à nouveau visés par le processus d'inspection.

Envoi des questionnaires d'inspection

Le comité d'inspection professionnelle a procédé de la même façon pour les deux divisions, orientation et psychoéducation. Il a envoyé le questionnaire d'inspection selon les critères suivants :

- les membres possédant un permis de pratique de cinq ans et plus ;
- les membres œuvrant en milieu scolaire ;
- les membres en exercice sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par région et par secteur de travail ;
- les membres exerçant en cabinet privé à temps plein ou à temps partiel ;
- les membres non actifs revenant à la pratique ;
- les membres n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection ou n'ayant pas été soumis à une inspection dans les 10 dernières années ;

MEMBRES DU COMITÉ DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Claude Paquette, ps.éd.,
président de division
Réjean Mercier, ps.éd.
Mireille Riverin, ps.éd.
Réjean Thomas, ps.éd.
Johanne Rocray, c.o.,
coordonnatrice à
l'inspection
professionnelle,
secrétaire du comité

Inspecteurs :

Gilles Bergeron, ps.éd.
Lucille David, ps.éd.
(depuis sept. 2005)
Claire Jutras, ps.éd.
(depuis oct. 2005)
Rina Petretta, ps.éd.
Robert Scott, ps.éd.

- les membres en exercice ayant été réadmis automatiquement à l'OCCOPPQ et ayant entre trois et cinq années d'inactivité dans la pratique.

Visites d'inspection professionnelle

À la suite de l'analyse des questionnaires reçus, les membres du comité d'inspection professionnelle ont adopté la liste des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs qui devaient recevoir la visite d'un inspecteur. Les critères susmentionnés sont des points repères pour une visite d'inspection.

Bilan des activités liées au programme de surveillance générale 2005-2006

Notons que les questionnaires et les visites reportées de l'année précédente font toujours partie du nouveau programme de surveillance.

Au 1^{er} avril 2005, il y avait des questionnaires reportés et des visites non effectuées pour différentes raisons : voilà qui explique le nombre de nouvelles inspections.

Deux enquêtes particulières relatives à la compétence

À la demande du syndic de l'Ordre, le comité d'inspection professionnelle de chaque division a mené une enquête particulière auprès d'un membre. L'analyse des résultats de l'enquête en orientation n'a pas nécessité une recommandation formelle au Bureau. Cependant, le membre visité a été avisé d'apporter certains correctifs quant à sa pratique professionnelle. En psychoéducation, une recommandation au Bureau a été

soumise pour une supervision de stage en milieu de travail ainsi qu'une formation en tenue de dossiers.

Synthèse des observations des comités d'inspection, divisions orientation et psychoéducation

L'année 2005-2006 a été très productive tant sur le plan des visites d'inspection et des enquêtes de compétence que sur celui de la réflexion sur le processus d'inspection. La réforme de l'inspection vise des membres qui possèdent un permis de pratique de plus de cinq ans ainsi que les membres qui travaillent en milieu scolaire.

Par ailleurs, les membres du comité d'inspection professionnelle, les inspecteurs, la coordonnatrice et la directrice générale de l'Ordre ont proposé au Bureau des modifications pour le programme de surveillance générale 2006-2007. Certains de ces changements ont été mis en place au cours de l'année 2005-2006.

Un bilan des années antérieures a permis de constater que les membres dont le permis de pratique est de cinq ans devraient recevoir une visite rapidement afin d'apporter des correctifs à leur pratique le plus tôt possible. Des motifs d'éducation et de prévention sont aussi au cœur de cette décision, qui respectera également la raison d'être de l'Ordre.

De plus, le comité croit qu'à la suite de l'analyse des inspections, un bilan pourrait nous amener à suggérer des formations au comité de formation continue, et ce, toujours avec le motif d'améliorer la compétence des membres.

RECOMMANDATIONS

Le comité d'inspection professionnelle – division orientation – recommande :

- de poursuivre les modifications suggérées pour l'inspection, notamment la révision des outils en lien avec le profil de compétences ;
- de poursuivre la démarche éducative par des formations spécifiques offertes aux membres.

Le comité d'inspection professionnelle – division psychoéducation – recommande :

- de maintenir la notion éducative de l'inspection auprès des membres en expliquant davantage les critères de l'inspection et le but de l'inspection professionnelle ;
- de poursuivre l'élaboration d'outils d'inspection afin qu'ils soient adéquats.

Comité d'inspection professionnelle (suite)

Données sur l'envoi des questionnaires		
	Orientation	Psychoéducation
Questionnaires envoyés	110	211
Répondant aux normes	33	114
Visites déterminées	43	61
Visites annulées ou reportées	20	22
Lettres spéciales	14	14

Répartition régionale des visites d'inspection pour 2005-2006 (incluant les visites de suivi et les visites reportées)		
Sections et régions	Orientation	Psychoéducation
Section I Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	8	0
Section II La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	14	8
Section III Mauricie et Centre-du-Québec	7	3
Section IV Estrie et Montérégie	12	28
Section V Montréal	24	31
Section VI Laval, Lanaudière et Laurentides	11	11
Section VII Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	8	0
TOTAL	84	81

Répartition des visites d'inspection sélectionnées par secteur de travail		
	Orientation	Psychoéducation
Cabinet conseil	17	5
Compagnies et entreprises	1	0
Milieu scolaire	43	41
Ministères	4	0
Organismes communautaires ou de développement de l'employabilité	19	4
Santé et services sociaux (centre jeunesse, CLSC, centre hospitalier)	0	31
TOTAL	84	81

Résultats des visites d'inspection incluant les visites reportées		
Recommandations du CIP	Orientation	Psychoéducation
Lettres confirmant que la pratique professionnelle répond aux normes reconnues	28	26
Correctifs demandés	44	38
Correctifs demandant une visite de suivi	12	17
Demande d'enquête particulière à la suite d'une visite d'inspection	0	0
TOTAL	84	81

Comité de discipline

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code des professions.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité de discipline a été saisi d'une plainte au secteur orientation (en cours) et il a entendu sur le fond deux plaintes au secteur psychoéducation, qui avaient été déposées en 2004.

Secteur orientation

La plainte porte sur l'article 59.2 du Code des professions concernant un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. L'infraction porte sur la divulgation de renseignements confidentiels et la tenue de propos malveillants à l'égard d'une collègue de travail. Le dossier est en cours d'instance.

Secteur psychoéducation

Dans les deux dossiers entendus sur le fond, déposés en 2004, les professionnels ont fait l'objet d'une enquête commune et ils font aussi l'objet des mêmes chefs d'infraction. Ces derniers portent sur :

- l'article 59.2 du Code des professions concernant un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en ce qu'ils auraient recouru de manière abusive à un mode d'intervention potentiellement nocif (l'isolement) pour leur clientèle ;
- les articles 2.01 et 2.02 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et autres bureaux pour avoir fait défaut de tenir un dossier pour chacun de leurs clients.

Après six jours d'audition s'échelonnant de 2005 à 2006, le comité de discipline a pris la cause en délibéré quant au premier chef d'infraction. Les intimés ont plaidé coupable au deuxième chef : avoir fait défaut de tenir un dossier pour chacun de leurs clients.

MEMBRES DU COMITÉ

M^e Jean Pâquet,
président
M^e Geneviève Roy,
secrétaire

Secteur orientation
Chantal Alie, c.o.
Lucille Bédard, c.o.
Gerald Scott Conrod, c.o.
Alice Havel, c.o.
Noussina Rahim, c.o.
Norma Wasserman, c.o.

Secteur psychoéducation
Yves Bouffard, ps.éd.
Richard Chagnon, ps.éd.
Jacques Grégoire, ps.éd.
Andrée Le Blanc, ps.éd.
Diane Métayer, ps.éd.

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Secteur orientation

Le comité a reçu une nouvelle demande d'avis durant l'exercice 2005-2006 et il a conclu qu'il n'avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline dans ce dossier.

Secteur psychoéducation

Le comité a reçu deux nouvelles demandes dont une seule a été entendue pendant le présent exercice. Le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

MEMBRES DU COMITÉ

Louis Roy, c.o.,
président
André Béliveau, ps.éd.
Lyne Carrier-Demers*
Kathy Cayer-Daigle, c.o.
Jean Hénault, ps.éd.
Claire Lavergne*
Dominic Martinet, ps.éd.
Raymond Proulx*
Rolland Stebenne, c.o.
M^e Geneviève Roy,
secrétaire du comité

* administrateurs nommés

Comité des admissions

MEMBRES DU COMITÉ

Secteur orientation

Érick Beaulieu, c.o.
Christine Cuerrier, c.o.
Suzanne Turgeon, c.o.
Richard Locas, c.o.,
secrétaire du comité

Secteur psychoéducation

Lucille David, ps.éd.
Ginette Doyon, ps.éd.
Marie-Hélène Goulet,
ps.éd.
Dominique Trudel, ps.éd.,
secrétaire du comité

Le comité des admissions a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française. Le comité des admissions siège en deux secteurs.

En août 2005, des modifications au Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OCCOPPQ sont entrées en vigueur. Les dossiers d'admission ont donc été étudiés en fonction du règlement en vigueur au moment du dépôt de la demande.

Secteur orientation

Le comité des admissions du secteur orientation a tenu six réunions au cours de l'année, pendant lesquelles il a :

- étudié huit dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le comité a exigé une formation supplémentaire à sept candidats et a refusé l'admission à un candidat ne satisfaisant pas aux exigences ;
- étudié la candidature de cinq candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme ; recommandé l'accord d'un permis à trois d'entre eux et l'imposition d'un stage à deux candidats ;
- étudié la candidature de neuf candidats qui ont déposé une demande de réadmission après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. De ceux-ci, cinq candidats ont été réadmis sans condition et le comité a recommandé d'imposer un stage à trois d'entre eux et demandé un complément d'information à un candidat ;
- appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Secteur psychoéducation

Le comité des admissions du secteur psychoéducation a tenu cinq réunions pendant l'année, au cours desquelles il a :

- étudié cinq demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Un seul de ces dossiers répondait au nombre de crédits exigés. Il a été demandé à une candidate de suivre une formation complémentaire en déontologie tandis que le dossier des trois autres candidats présentait un écart important ;
- étudié 12 dossiers se prévalant de l'article 6 du Règlement sur les équivalences. Dix d'entre eux ont été recommandés pour la délivrance d'un permis. Les deux autres personnes doivent compléter les 125 heures de formation continue pour satisfaire aux exigences d'admission ;
- étudié la candidature de quatre personnes diplômées depuis plus de cinq ans. Trois d'entre elles ont été admises sans condition.

Comités d'affaires professionnelles

Les comités d'affaires professionnelles ont diverses fonctions. Tout d'abord, ils alimentent l'Ordre quant aux principaux enjeux professionnels et stratégiques pertinents à l'exercice de la profession dans un secteur de travail particulier et, selon la demande, formulent un avis concernant la mise en œuvre d'un aspect de l'exercice de sa mission. Ensuite, ils favorisent le développement de réseaux d'échange et de soutien entre les membres de la profession exerçant dans un secteur particulier et la concertation entre les membres appelés à exercer la profession dans des secteurs de travail complémentaires. Enfin, ils contribuent à diverses activités visant à faire connaître l'apport de la profession dans différents domaines et au développement de la complémentarité entre les deux professions dans les secteurs pertinents. Les comités d'affaires professionnelles se réunissent quatre fois par année en moyenne.

Membres des divers comités d'affaires professionnelles

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Denis Leclerc, ps.éd.,
responsable du comité
Michel Laplante, ps.éd., coordonnateur région Mtl
Brigitte Alarie, ps.éd., coordonnatrice régions Mauricie et Centre-du-Québec
Éric Drapeau, ps.éd., coordonnateur régions Laval, Laurentides, Lanaudière
Laurent Sylvain, ps.éd., coordonnateur région Estrie
Jacques Gagnon, ps.éd.,
secrétaire du comité

Comité des psychoéducateurs en CLSC

Hélène Rousseau, ps.éd.,
responsable du comité (jusqu'en septembre 2005)
Caroline Delarosbil, ps.éd.,
responsable du comité (depuis septembre 2005)
Stéphane D'Anjou, ps.éd.
Cynthia Desmarais, ps.éd.
Brian Dickinson, ps.éd.
Louise Lapière, ps.éd.
Geneviève Martin, ps.éd.
Reine Trinquet, ps.éd.
Jacques Gagnon, ps.éd.,
secrétaire du comité

Comité des psychoéducateurs en centre jeunesse

Nathalie Turgeon, ps.éd.,
responsable du comité
Michel Avon, ps.éd.
Gilles Bégin, ps.éd.
Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.
Michel Doucet, ps.éd.
Richard Joyal, ps.éd.
André Lavergne, ps.éd.
Christian Pelletier, ps.éd.
Monique Roy, ps.éd.
Jacques Gagnon, ps.éd.,
secrétaire du comité

Comité des psychoéducateurs en petite enfance (depuis juin 2005)

Martine Pageau, ps.éd.,
responsable du comité
Claire Belleau, ps.éd.
Line Boyer, ps.éd.
Anne-Marie Delisle, ps.éd.
Marie-Josée Dupuis, ps.éd.
Sonia Morin, ps.éd.
Thiên Trinh Nguyễn, ps.éd.
Sylvie Pelletier, ps.éd.
Jacques Gagnon, ps.éd.,
secrétaire du comité

Comité sur l'orientation en employabilité

Marie Ducharme, c.o.,
responsable du comité
Lyne Beaudoin, c.o.
Élyse Lachance, c.o.
Claude Lévesque, c.o.
Diane Michaud, c.o.
Daniel Poulin, c.o.
Chantal Proteau, c.o.
Antoine Roy, c.o.
Mathilde Tremblay, c.o.
Richard Locas, c.o.,
secrétaire du comité

Comité d'orientation au primaire et au secondaire

Claude Nadon, c.o.,
responsable du comité
Sébastien Barbeau, c.o.
Jacques Beaudet, c.o.
François Bernier, c.o.
Julie Huppé, c.o.
Denis Morneau, c.o.
Sandra Salesas, c.o.
Richard Locas, c.o.,
secrétaire du comité

Comité des membres en pratique privée

Marie-Claude Hurtubise, c.o.,
responsable du comité (depuis novembre 2005)
Véronique Bouchard, ps.éd.
Anne-Marie Delisle, ps.éd.
Isabelle Dubé, c.o.
Lucie Levasseur, c.o.
Gilles Marchand, ps.éd.
Karyne Meunier, ps.éd.
Jean-Pierre Robin, ps.éd.
Nathalie Verret, c.o.
Richard Locas, c.o.,
chargé d'affaires professionnelles
Geneviève Roy,
conseillère juridique, secrétaire du comité

Comité de la formation continue

Isabelle Beaudin, c.o.
Diane Berthiaume, ps.éd.
Céline Des Groseillers, ps.éd.
Charles Pennober, c.o.
Johanne Rocray, c.o.
coordonnatrice à l'inspection professionnelle et inspecteur
Dominique Trudel, ps.éd., Ph. D.,
chargée d'affaires professionnelles,
coordonnatrice à la formation continue

Activités de formation continue

Le comité de la formation continue a tenu quatre réunions au cours de l'année. Outre la planification et le suivi des activités de formation assumées par l'Ordre, il a surtout travaillé à la modification de la politique de formation continue et à l'ajout d'un registre d'activités à remplir par les membres. Ces nouveaux documents ont été transmis aux membres avec leur renouvellement de cotisation.

Au plan des activités de formation continue offertes par l'Ordre au cours de l'année, la programmation s'est enrichie de nouvelles thématiques développées par des conseillers d'orientation. Par ailleurs, l'adoption du nouveau

Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OCCOPPQ a rendu nécessaire l'élaboration et l'offre d'une formation de 25 heures sur le système professionnel et la déontologie à l'intention des candidats à l'admission. Ces derniers ont également pu participer à certaines activités de formation qui touchaient l'évaluation clinique. Enfin, la journée de formation continue tenue à Québec en juin 2005 a intéressé près de 400 professionnels, ce qui représente une hausse de participation importante par rapport à la journée de formation précédente tenue à Laval en mai 2003.

Activités de formation continue	Séances tenues	Participants
Tenue de dossiers : aspects légaux et déontologiques (activités de groupe sur demande ou planifiées)	4	23 c.o., 23 ps.éd., 1 étudiant associé
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance)	S.O.	16 c.o., 28 ps.éd.
Démarrer une pratique privée	1	7 c.o., 3 ps.éd., 2 étudiants associés
Formation de base en psychométrie	2	12 ps.éd., 14 candidats à l'admission
CBCL – Achenbach	4	66 ps.éd., 11 candidats à l'admission
Brigance	2	28 ps.éd., 9 candidats à l'admission
Matrices de Raven	1	11 c.o., 1 étudiant associé
L'évaluation des enfants à des fins de dérogation scolaire	1	6 ps.éd., 2 candidats à l'admission
EIHM-IV (activité réservée aux psychoéducateurs ayant participé à la formation sur l'évaluation des enfants à des fins de dérogation scolaire)	1	4 ps.éd., 2 candidats à l'admission
Bilan de compétences (activités organisées par le comité sur l'orientation en employabilité)	2	65 c.o., 2 étudiants associés
TOTAL	18	122 c.o., 170 ps.éd., 6 étudiants associés, 38 candidats à l'admission
Journée de formation continue <i>Évaluer : un geste à mesurer, un acte déterminant pour l'autre</i> (10 juin 2005)		231 c.o., 137 ps.éd., 23 non-membres
Il est à noter qu'outre ces activités, neuf ont dû être annulées faute d'un nombre suffisant de participants.		

Prix de l'Ordre

Afin de souligner les réalisations remarquables, l'Ordre remet des prix en orientation et en psychoéducation. Le détail de ces réalisations est diffusé sur le site de l'Ordre.



De gauche à droite, entourant la présidente Caroline Villeneuve, les lauréats Yannik Simard et Danielle Riverin-Simard.

Le Prix de l'orientation 2005

a été attribué à Danielle Riverin-Simard c.o., Ph. D. et Yannik Simard, Ph. D, pour une publication intitulée *Vers un modèle de participation continue : la place centrale de l'orientation professionnelle*.

Afin d'augmenter la formation de base et la formation liée à l'emploi, le gouvernement a décidé de renouveler l'organisation des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a donc demandé à la conseillère d'orientation, chercheuse et professeure émérite, Danielle Riverin-Simard, Ph. D., de produire un ouvrage de référence afin de préciser les bases théoriques de l'orientation professionnelle. L'ouvrage, réalisé en collaboration avec Yannik Simard, Ph. D. en philosophie, présente les tendances actuelles et anticipées dans ce domaine. Selon les auteurs, les conseillers aux prises avec l'immédiat n'ont pas toujours le temps de fouiller les assises théoriques afin de justifier leurs interventions auprès des décideurs du domaine de l'éducation et du milieu socioéconomique. Ainsi, ils espèrent que cette clarification des stratégies va permettre aux conseillers d'orientation d'articuler leurs approches sur des bases théoriques et philosophiques solides.

MEMBRES DU JURY 2005

Christine Cuerrier, c.o.
Laurent Matte, c.o.
M^e Julie Harnois,
représentante du public
Conseil permanent de la
jeunesse
Richard Locas, c.o.,
chargé d'affaires
professionnelles,
secrétaire du jury



De gauche à droite, entourant Marcel Renou (en blanc), président de l'Ordre au secteur psychoéducation, les lauréats Claude Pineau, Réjean Mercier, Pierre Perreault, Carole Voyer ainsi que Bertrand Pesant, chef de service.

Le Prix de la psychoéducation 2005

a été attribué à Réjean Mercier, ps.éd., Pierre Perreault, ps.éd., Bertrand Pesant, Claude Pineau, ps.éd. et Carole Voyer, ps.éd., pour le service La Margelle (Cité des Prairies – CJM-IU).

Des psychoéducateurs qui viennent en aide aux jeunes en difficulté en même temps qu'à leurs éducateurs dans les centres jeunesse, une pratique qui semble aller de soi et qui constitue pourtant l'exception : elle n'a cours qu'au centre Cité des Prairies, dans l'est de Montréal, l'un des cinq internats du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU). Une exception digne de mention. Cette pratique est maintenant reconnue par le Prix de la psychoéducation 2005, décerné conjointement aux membres de l'équipe du service La Margelle de la Cité des Prairies. C'est l'originalité et l'intégrité des intervenants de La Margelle qui ont séduit le jury, pour qui « cette façon de faire, qui est en soi la reconnaissance des difficultés liées au rôle d'éducateur et de ses limites face à la lourdeur des problématiques rencontrées, puise à la fois dans le savoir, le savoir-être et le savoir-faire qui constituent l'identité professionnelle même du psychoéducateur ». Un point de vue que confirme d'emblée Pierre Perreault, le seul membre de l'équipe présent depuis le début de l'aventure : « La Margelle, c'est ni plus ni moins la mise en pratique de tous les principes de la psychoéducation, pratiquement un hommage à ses fondateurs. Nous avons beaucoup de chance de pouvoir exercer dans ce cadre. »

MEMBRES DU JURY 2005

Ginette Lajoie, ps.éd.
Robert Turbide, ps.éd.
Jean Beaudry,
représentant du public
Fondation des Centres
jeunesse de Montréal
Jacques Gagnon, ps.éd.,
chargé d'affaires
professionnelles,
secrétaire du jury

Renseignements généraux

Membres inscrits au Tableau				
	c.o.	c.o. et ps.éd.	ps.éd.	Total
Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2005	2245	6	3165	5416
Nouvelles inscriptions	103	1	73	177
Réinscriptions	53	0	66	119
Non-réinscriptions	69	0	101	170
Révocation de permis	0	0	0	0
Démissions	85	0	112	197
Décès	4	0	2	6
Total des membres au 31 mars 2006	2243	7	3089	5339

Classes de cotisation				
	c.o.	c.o. et ps.éd.	ps.éd.	Total
Membres actifs	1947	7	2719	4673
Membres non en exercice	133	0	334	467
Membres hors Québec	51	0	34	85
Membres émérites	6	0	2	8
Membres à vie	106	0	0	106
Total au 31 mars 2006	2243	7	3089	5339

Cotisation annuelle 2005-2006 : 380 \$
Date du versement de la cotisation annuelle : 1^{er} avril de l'année



Répartition de l'ensemble des membres selon les milieux de travail			
Milieux de travail	c.o.	ps.éd.	total
Éducation	1050	1049	2099
Petite enfance	2	81	83
Emploi	391	48	439
Centres de réadaptation	43	363	406
Centres hospitaliers	27	174	201
Centres jeunesse	4	501	505
CLSC	13	309	322
CHSLD	1	34	35
Organismes communautaires	25	194	219
Fonction publique et organismes	87	66	153
Compagnies et entreprises	47	16	63
Cabinets-conseil (à temps plein)	293	82	375
En recherche d'emploi	48	62	110
Retraités	153	18	171
Autres	59	99	158
TOTAL	2243	3096	5339

Profil sociodémographique									
	Femmes			Hommes			Totaux		
	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.	
Section I	136	145	281	56	24	80	192	169	
Section II	455	182	637	148	42	190	603	224	
Section III	81	292	373	44	62	106	125	354	
Section IV	311	649	960	124	141	265	435	790	
Section V	378	589	967	138	118	256	516	707	
Section VI	144	409	553	69	101	170	213	510	
Section VII	74	256	330	34	52	86	108	308	
Hors-Qc	38	31	69	13	3	16	51	34	
Total	1617	2553	4170	626	543	1169	2243	3096	

AU 31 MARS 2006

rapport financier de l'OCCOPPO



Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DE l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Allan de Conte

Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le 11 mai 2006

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Produits		
Cotisations	1 718 963 \$	1 710 924 \$
Admission	38 207	43 553
Intérêts	31 161	31 575
Publications	33 937	27 338
Activités de formation	101 845	277 443
Ristourne du programme d'assurance responsabilité	29 727	9 085
Divers	18 281	13 485
	<u>1 972 121</u>	<u>2 113 403</u>
Charges		
Administration (Annexe A)	992 028	926 713
Surveillance (Annexe B)	372 706	323 561
Affaires professionnelles (Annexe C)	230 851	294 036
Formation (Annexe D)	208 090	251 186
Promotion et communications (Annexe E)	300 188	298 764
Activités particulières/plan stratégique (Annexe F)	92 384	185 057
	<u>2 196 247</u>	<u>2 279 317</u>
Excédent des charges sur les produits	(224 126) \$	(165 914) \$

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Affecté	Non affecté	2006 Total	2005 Total
Solde au début	719 652 \$	188 234 \$	907 886 \$	1 073 800 \$
Excédent des charges sur les produits	(141 170)	(82 956)	(224 126)	(165 914)
Affectation aux immobilisations	11 829	(11 829)	-	-
Solde à la fin	590 311 \$	93 449 \$	683 760 \$	907 886 \$

Bilan

au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	109 555 \$	189 794 \$
Placements temporaires (note 3)	941 159	859 999
Débiteurs (note 4)	8 169	22 301
Stocks (note 5)	47 018	39 874
Frais imputables au prochain exercice	58 414	50 993
	<hr/>	<hr/>
	1 164 315	1 162 961
Placement (note 6)	29 727	–
Immobilisations corporelles (note 7)	60 583	84 652
	<hr/>	<hr/>
	1 254 625 \$	1 247 613 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	122 026 \$	132 211 \$
Produits perçus d'avance	448 839	207 516
	<hr/>	<hr/>
	570 865	339 727
Actif net (note 9)	683 760	907 886
	<hr/>	<hr/>
	1 254 625 \$	1 247 613 \$
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)		

Au nom du Bureau :



Caroline Villeneuve, c.o., administratrice



Marcel Renou, ps.éd., administrateur

État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Flux de trésorerie		
liés aux activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits	(224 126) \$	(165 914) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	35 897	44 922
	(188 229)	(120 992)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	230 705	26 967
	42 476	(94 025)
Flux de trésorerie		
liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'un placement	(29 727)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 828)	(13 246)
	(41 555)	(13 246)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	921	(107 271)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 049 793	1 157 064
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 050 714 \$	1 049 793 \$
Constituées de :		
Encaisse	109 555 \$	189 794 \$
Placements temporaires	941 159	859 999
	1 050 714 \$	1 049 793 \$

Notes complémentaires au 31 mars 2006

1. Statuts constitutifs et objectifs

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation et de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice des deux professions et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, et conséquemment exempté de l'impôt.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements temporaires sont présentés au coût ou à la valeur du marché, selon le moins élevé des deux. Le placement à long terme est comptabilisé au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

	2006	2005		
3. Placements temporaires				
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 941 149 \$; 859 999 \$ en 2005)	<u>941 159 \$</u>	<u>859 999 \$</u>		
4. Débiteurs				
Avance aux sections	– \$	1 090 \$		
Clients et divers	8 169	15 403		
Avance au colloque	–	5 808		
	<u>8 169 \$</u>	<u>22 301 \$</u>		
5. Stocks				
Papeterie et fournitures de bureau	<u>47 018 \$</u>	<u>39 874 \$</u>		
6. Placement				
Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, soit le 30 septembre et le 31 mars de chaque année, diminué ou majoré de 0,5 % à 1 % selon le total du fonds.				
7. Immobilisations corporelles			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	12 569 \$	5 389 \$	7 180 \$	4 312 \$
Mobilier et équipement	115 128	111 017	4 111	9 738
Matériel informatique	174 804	125 512	49 292	70 602
	<u>302 501 \$</u>	<u>241 918 \$</u>	<u>60 583 \$</u>	<u>84 652 \$</u>
8. Créiteurs et charges à payer				
	2006	2005		
Fournisseurs et frais courus	80 901 \$	126 566 \$		
Taxes à la consommation	41 125	5 645		
	<u>122 026 \$</u>	<u>132 211 \$</u>		
9. Actif net				
Immobilisations	60 584 \$	84 652 \$		
Affecté au fonds de réserve	500 000	500 000		
Affecté au fonds d'assurance responsabilité	29 727	–		
Affecté à l'exercice subséquent	–	135 000		
Non affecté	93 449	188 234		
	<u>683 760 \$</u>	<u>907 886 \$</u>		

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

10. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2006	2005
Débiteurs	14 132 \$	(5 418) \$
Stocks	(7 144)	(8 184)
Frais imputables au prochain exercice	(7 421)	48 585
Créditeurs et charges à payer	(10 185)	51 322
Produits perçus d'avance	241 323	(59 338)
	<u>230 705 \$</u>	<u>26 967 \$</u>

11. Régime de retraite des salariés

Depuis avril 2005, l'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 40 876 \$ et 14 425 \$ respectivement.

12. Engagements contractuels

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les prochains exercices sont les suivants :

2007	117 806 \$
2008	122 519
2009	122 519
2010	122 519
2011	122 519

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Sous-location

L'Ordre s'était engagé conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec jusqu'en juin 2007 pour ses anciens bureaux d'une superficie de 3357 pieds carrés; l'organisme a sous-loué ses locaux à une entreprise et s'est engagé envers l'Ordre des psychologues du Québec à se tenir responsable du paiement de loyer dans le cas où le sous-locataire serait en défaut de paiement. Le solde de l'engagement estimé au 31 mars 2006 est de 76 143 \$.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 55 923 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 542 \$ échéant en décembre 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2006 est de 45 755 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	10 168 \$
2008	10 168
2009	10 168
2010	10 168
2011	5 083

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 184 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 963 \$ échéant en août 2010. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2006 est de 16 369 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2007	3 852 \$
2008	3 852
2009	3 852
2010	3 852
2011	963

13. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

Juste valeur

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2006

ANNEXE A – Administration

	2006	2005
Salaires	321 485 \$	302 517 \$
Avantages sociaux	53 102	51 296
Frais de représentation et déplacements	43 041	37 647
Frais de perfectionnement	5 806	17 064
Honoraires	118 928	104 585
Loyer et aménagements	128 459	122 989
Taxes et assurances	27 059	28 283
Impression	39 715	39 425
Photocopieur	8 483	7 357
Frais de courrier	79 626	60 078
Télécommunications	14 885	13 132
Entretien et équipement de bureau	1 215	405
Fournitures de gestion informatisée	18 125	13 899
Frais de programmation	7 029	5 017
Fournitures de bureau	1 815	1 727
Intérêts et frais bancaires	3 108	2 852
Divers	1 922	1 632
Honoraires professionnels	24 144	17 166
Frais du Bureau et du comité administratif	34 507	31 346
Cotisation à d'autres associations	22 476	21 718
Abonnements et documentation	1 201	1 656
Amortissement des améliorations locatives	2 514	1 438
Amortissement du matériel informatique	26 225	36 633
Amortissement du mobilier et équipement	7 158	6 851
Total annexe A	992 028 \$	926 713 \$

ANNEXE B – Surveillance

Admission

Salaires	35 243 \$	32 484 \$
Avantages sociaux	5 763	5 408
Comités des admissions	246	88
Frais généraux	7 080	6 055
	<u>48 332</u>	<u>44 035</u>

	2006	2005
Inspection professionnelle		
Salaires	89 367 \$	88 131 \$
Avantages sociaux	16 853	14 667
Honoraires	76 433	46 275
Frais de représentation et de déplacements	18 069	20 797
Frais généraux	10 449	14 958
	<u>211 171</u>	<u>184 828</u>
Bureau du syndic et discipline		
Salaires	8 006 \$	8 920 \$
Avantages sociaux	1 401	1 462
Honoraires	64 579	53 012
Frais de représentation et de déplacements	5 181	5 005
Frais généraux	10 619	4 147
Frais légaux	23 417	22 152
	<u>113 203</u>	<u>94 698</u>
Total annexe B	<u>372 706 \$</u>	<u>323 561 \$</u>
ANNEXE C – Affaires professionnelles		
Salaires	182 048 \$	237 709 \$
Avantages sociaux	26 400	30 318
Frais de représentation et de déplacements	5 107	6 046
Frais généraux	70	759
Mentorat	–	1 077
Activités en région	924	357
Frais des comités	16 302	17 770
	<u>230 851 \$</u>	<u>294 036 \$</u>
Total annexe C	<u>230 851 \$</u>	<u>294 036 \$</u>
ANNEXE D – Formation		
Salaires	78 920 \$	36 380 \$
Avantages sociaux	14 773	7 990
Frais de déplacement	6 236	2 429
Frais du colloque	58 454	166 442
Formation continue	49 707	37 945
	<u>208 090 \$</u>	<u>251 186 \$</u>
Total annexe D	<u>208 090 \$</u>	<u>251 186 \$</u>
ANNEXE E – Promotion et communication		
Salaires	140 654 \$	118 410 \$
Avantages sociaux	21 489	20 721
Frais de représentation et de déplacement	3 363	5 892
Participation aux salons	8 352	15 248
Promotion et publicité	33 387	48 827
Frais généraux	5 229	6 734
Publications	49 492	46 293
Autres publications	38 222	36 639
	<u>300 188 \$</u>	<u>298 764 \$</u>
Total annexe E	<u>300 188 \$</u>	<u>298 764 \$</u>
ANNEXE F – Activités particulières/plan stratégique		
Cadre de gestion	14 875 \$	52 711 \$
Compétences des membres	409	13 092
Développement des professions	29 239	74 419
Communications	36 561	31 542
Site Internet, section membres	10 725	10 861
Tournée dans les régions	575	2 432
	<u>92 384 \$</u>	<u>185 057 \$</u>
Total annexe F	<u>92 384 \$</u>	<u>185 057 \$</u>

Prévisions budgétaires 2006-2007

PRODUITS

Cotisations	1 875 700	\$
Admission	32 000	
Intérêts	33 000	
Publications	32 000	
Activités de formation	194 250	
Revenus d'exploitation et divers	12 000	

Total des produits **2 178 950 \$**

CHARGES

Administration et frais généraux

Salaires	422 250	\$
Avantages sociaux	56 950	
Perfectionnement	7 000	
Frais de déplacements	38 000	
Loyer et aménagement	132 000	
Taxes et assurances	30 000	
Papeterie et impression	45 000	
Papeterie et location copieur	11 000	
Frais de courrier	70 000	
Télécommunications	17 000	
Entretien et équipement de bureau	500	
Fournitures de gestion informatisées	20 000	
Programmation	15 000	
Fournitures de bureau	2 000	
Intérêts et frais bancaires	3 500	
Divers	3 000	
Honoraires professionnels	22 500	
Frais du Bureau et comité administratif	39 500	
Cotisations à d'autres associations	24 000	
Abonnements et documentation	2 000	
Amortissement des améliorations locatives	3 500	
Amortissement du matériel informatique	38 000	
Amortissement du mobilier et équipement	10 500	
sous-total	1 013 200	\$

SURVEILLANCE

Admission

Salaires	19 250	\$
Avantages sociaux	3 450	
Frais généraux	6 000	
sous-total	28 700	\$

Inspection professionnelle

Salaires	98 250	\$
Avantages sociaux	17 600	
Honoraires	55 000	
Déplacements et séjours	25 000	
Frais généraux	8 000	
sous-total	203 850	\$

Bureau du syndic et discipline

Salaires	9 650	\$
Avantages sociaux	1 800	
Honoraires Bureau du syndic et discipline	56 000	
Déplacements et séjours syndic et révision	5 000	
Frais généraux	12 000	
Frais légaux	23 000	
sous-total	107 450	\$

Affaires professionnelles

Salaires	162 000	\$
Avantages sociaux	29 500	
Déplacements et séjours	4 500	
Frais généraux	500	
Mentorat	500	
Activités en région	4 000	
Maintien du site virtuel d'outils	12 000	
Frais des comités	16 000	
sous-total	229 000	\$

Formation

Salaires	91 000	\$
Avantages sociaux	16 500	
Honoraires	15 000	
Frais de déplacements	7 500	
Frais du colloque	142 250	
Formation continue	52 000	
sous-total	324 250	\$

Promotion et communications

Personnel	104 000	\$
Avantages sociaux	19 000	
Frais de représentation et de déplacement	4 500	
Participation aux salons et colloques	10 000	
Promotion et publicité	53 000	
Frais généraux	6 000	
Publication du bulletin et du magazine	50 000	
Autres publications	26 000	
sous-total	272 500	\$

Sous-total des charges

2 178 950 \$

Activités particulières/plan stratégique

–

Fonds d'imprévus

–

TOTAL DES CHARGES

2 178 950 \$

Surplus

– \$

OCCOPPQ 1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2
téléphone : 514 737-4714 • 1 800 363-2643 ordre@occoppq.qc.ca • www.occoppq.qc.ca